

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 12806
Numéro SIREN : 793 932 823
Nom ou dénomination : DYNA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2021 sous le numéro de dépôt 26719

SAS DYNA AUDIT

43-47 avenue de la Grande Armée

75116 PARIS

Etats Financiers

du 01/10/2019 au 30/09/2020

DocuSigned by:

a. MAUDAN

9EE9AEBAFDC2402...



Comptes Annuels

Compte de résultat

	30/09/2020	30/09/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	808	4 050	-3 242	-80,05
Chiffre d'affaires net	808	4 050	-3 242	-80,05
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges				
Autres produits		2	-2	-91,90
Total produits d'exploitation (I)	808	4 052	-3 244	-80,06
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	808	3 973	-3 165	-79,67
Impôts, taxes et versements assimilés		76	-76	-100,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)	808	4 049	-3 241	-80,05
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		3	-2	-90,04
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		3	-2	-90,04
RESULTAT COURANT avant impôt		3	-2	-90,04

Compte de résultat (suite)

	30/09/2020	30/09/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	808	4 052	-3 244	-80,06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	808	4 049	-3 241	-80,05
BENEFICE OU PERTE				
		3	-2	-90,04
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2020	Net 30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 153		2 153	6 043
Autres créances	221		221	561
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 693		4 693	863
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 067		7 067	7 467
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 067		7 067	7 467
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120	120
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12	12
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	276	273
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		3
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	408	408
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		222
Dettes fiscales et sociales	1 169	1 347
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 490	5 490
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 659	7 059
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 067	7 467
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 659	7 059
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS DYNA AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 7 067 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 0 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 374 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 153	2 153	
Autres	221	221	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	2 374	2 374	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	970
Total	970

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120,00 € décomposé en 12 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 659 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	1 169	1 169		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 490	5 490		
Produits constatés d'avance				
Total	6 659	6 659		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

DYNA AUDIT

**Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes
au capital de 120 €**

**Siège social : 43-47 Avenue de la Grande Armée (75116) PARIS
RCS PARIS 793 932 823**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 31 mars,
A 9 heures.

Les associés de la société DYNA AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 120 € divisé en 12 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale mixte, extraordinaire et ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ARRAOU en sa qualité de Président.

Madame Christine COSTARD est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent actions sur les 12 composant le capital social.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre toutes les décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- + les justificatifs des convocations régulières des associés,
- + la feuille de présence et la liste des associés,
- + les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- + le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- + le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée,
- + un exemplaire des statuts de la Société,
- + le projet des statuts de la Société modifiés,
- + la lettre de démission du Président,
- + les notifications des projets de cession d'actions.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- + Agrément des projets de cession ;
- + Modifications statutaires diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- + Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus au Président ;
- + Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- + Affectation du résultat ;
- + Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- + Nomination d'un nouveau Président ;
- + Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(AGREMENT DE PROJETS DE CESSION)

En application des dispositions de l'article 12 des statuts de la Société et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président, agréé les projets de cession par Madame Agnès BRENOT et par Messieurs Michel LEGER et Philippe ARRAOU à hauteur d'une action chacun, détenue dans le capital de la Société DYNA AUDIT, au profit respectivement de Messieurs Vincent BADIN, Jean-François NOEL et Arnaud NAUDAN moyennant chacun le prix de dix (10) euros.

Elle agréé également les projets de cession par Madame PACCOUD et Monsieur Bruno BERGER à hauteur d'une action chacun, détenue dans le capital de la Société DYNA AUDIT, au bénéfice de Monsieur Grégoire BISSON moyennant chacun le prix de dix (10) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(MODIFICATIONS STATUTAIRES DIVERSES)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président, décide de supprimer purement et simplement les articles 26, 27, 28 et 29 des statuts relatifs à la constitution de la Société et de modifier l'article 22 des statuts comme suit :

Article 22 - Inventaire et comptes annuels

“Le président établit le rapport de gestion, lorsque la loi l'impose, sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.”

Ce qui précède cet alinéa demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES - DEPENSES SOMPTUAIRES - QUITUS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, approuve lesdits comptes à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat nul.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, compte tenu du résultat nul de l'exercice clos le 30 septembre 2020, prend simplement acte que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 408 € et qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION (CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président et avoir pris connaissance de sa lettre de démission en date du 20 janvier 2021 de son mandat de Président de la Société, décide de nommer à compter du même jour en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Arnaud NAUDAN

Né le 28 juillet 1982 à AIX EN PROVENCE (13)

De nationalité française

Demeurant 15, avenue Mozart à PARIS (75116)

Monsieur Arnaud NAUDAN exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Indépendamment des frais de représentation et de déplacement, Monsieur Arnaud NAUDAN pourra percevoir une rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société qui sera fixée lors d'une décision ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

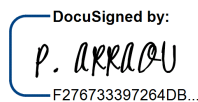
‡ ‡ ‡

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le nouveau Président de la Société.

Philippe ARRAOU

Président

DocuSigned by:

F276733397264DB...

Christine COSTARD

Secrétaire de séance

DocuSigned by:

8CFA288D3F874B7...

Arnaud NAUDAN

« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

DocuSigned by:

9EE9AEBAFDC2402...